

## **ORDONNANCES 04-041-O.5 ET 1333-0.12**

**AVIS PUBLIC** est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, lors de sa séance du 6 mars 2018, les ordonnances suivantes :

- 04-041-O.5, en vertu de laquelle sont désignés madame Guylaine Déziel, Directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et monsieur Roger Berthelot, Directeur des travaux publics, aux fins de l'application de l'article 27, alinéa 1, paragraphe 6 du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041). La présente ordonnance remplace l'ordonnance O-4 du 14 juin 2016;
- 1333-O.12, modifiant, en vertu de l'article 5 du *Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou* (1333), la signalisation routière comme suit :
  - sur le côté est de l'avenue de Cholet, entre la rue Wilbrod-Bonin et l'avenue du Mail, interdire le stationnement en tout temps;
  - sur l'avenue de Champchevrier, à l'ouest du boulevard du Haut-Anjou, ajouter une deuxième ligne axiale jaune à celles existantes;
  - sur la section du boulevard Louis-H.-La Fontaine située à proximité du viaduc vers le centre d'achats, installer un panneau « interdiction de rentrer »;
  - sur la rue Bombardier, à l'intersection de l'avenue Justine-Lacoste, installer un panneau de signalisation « gardez l'intersection libre »;
  - sur la section du boulevard des Roseraies située au sud de la rue Beaubien, autoriser le stationnement le long du mail central;
  - ajouter un panneau clignotant de traverse avancée pour les piétons, un panneau d'arrêt et des nouveaux bollards sur le boulevard des Galeries-d'Anjou à l'intersection de la rue de la Pléiade;
  - installer des potences supplémentaires sur les coins et sur le mail central sur le boulevard des Galeries-d'Anjou à l'intersection de la rue de la Pléiade;
  - déposer à la Ville centre une demande pour l'installation d'un nouveau feu de circulation sur le boulevard des Galeries-d'Anjou à l'intersection de la rue de la Pléiade,
  - ajouter deux traverses piétonnières à l'intersection des avenues Merriam et de Dalkeith et déplacer l'arrêt sur l'avenue Merriam vers le nord;
  - installer des bollards à l'essai pour une période débutant vers le 1<sup>er</sup> avril 2018 et se terminant vers le 1<sup>er</sup> décembre 2018 sur l'avenue du Curé-Clermont, entre le boulevard Joseph-Renaud et la place de l'Église;
  - ajouter une traverse piétonnière à l'intersection de la place de Bayeux et de l'avenue de Talcly;
  - installer des panneaux pour créer une zone de 30 km/h au début et à la fin des sections de l'avenue de Talcly adjacente au parc;
  - ajouter l'obligation d'un virage à droite sur l'avenue Azilda à l'intersection du boulevard de Châteauneuf.

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 14 mars 2018.

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Nataliya Horokhovska